



Reprise d'un téléphone

Parancelot

Bonjour, je me retrouve dans l'impasse concernant un non paiement de la part d'une entreprise.

Je me suis fait reprendre 2 téléphones par la société Hubsidestore (boutique physique)

Les contrats de reprise en été signé le 17/10/23 par les deux parties et le vendeur m'assure que le paiement devrait être effectué sous 15 jours après l'envoi du téléphone à l'entreprise Smartphonerecycle.

N'ayant toujours pas de nouvelle du paiement 1 mois après, je décide d'aller voir en boutique ou en est mon virement.

Celle-ci me dit que ce n'est pas de leur ressort, mais de l'entreprise Smartphonerecycle.

Le téléphone a été inspecté le 24/10/23 puis la société a validé le paiement le 27/10/23.

J'ai appelé plusieurs fois, mais on me dit que le paiement devrait bientôt arriver.

En fouillant un peu sur Internet, je m'aperçois que je suis loin d'être le seul dans ce cas.

Plusieurs personnes attendent l'argent depuis 3/4 mois

J'envisage d'envoyer un recommandé avec accusé de réception puis de demander un médiateur.

Quels sont les recours possibles pour récupérer mon argent.

Dois-je porter plainte contre le magasin Hubsidestore car ce sont eux qui m'ont repris mon téléphone ou bien la société tierce Smartphonerecycle.

Merci bien de votre aide. Je suis en novice en droit juridique.

Belle soirée. Nicolas.

Par Moidu60

Bonjour,

Vaut mieux éviter de mettre vos coordonnées perso en ligne, effacez-les et reposter.

Se défosser sur la société Smart... ça passera pas, je pense devant un tribunal.

C'est Hubsidestore qui conclut le contrat avec vous, c'est à eux d'assumer les problèmes de paiement ou de livraison.

Ils sont en possession de vos smartphones depuis tout ce temps ?

Sans vouloir vous faire la morale (un peu quand même), vaut mieux lire les commentaires avant de signer un contrat plutôt que de les lire après.

Ils font des cartes de fidélité mais à quoi ça va servir ?

Les gens vont pas passer leur temps là bas.
Certains signent n'importe quoi, c'est hallucinant.

C'est juste un Easy Cash plus Cosy mais qui parcontre visiblement a beaucoup de mal à honorer ses obligations.
Au moins le 1er il paie de suite (certes ses offres sont souvent pas folle mais au moins il paie contrairement à certains qui visiblement ont des offres aléchantes mais ne les honorent pas).

Par Moidu60

Je ne connaissais pas du tout mais vu ce que je viens de lire, je pense que le redressement judiciaire et la liquidation ne vont pas tarder.
Alors que la société devait conquérir l'Europe et les USA, les magasins ferment les uns après les autres.

Par kang74

Bonjour

Smartphone recycle est lié à hubsidex/indexia/la sfam .
Concrètement c'est hubsidex qui détient en majorité Sabri Fegaier qui fait travailler une boîte détenue en majorité par Kilani FEGAIER .

Même pratique commerciale trompeuse, c'est donc normal qu'ils se défaussent ...

Je rappelle qu' Indexia après avoir arnaqué les clients avec des prélèvements abusifs impossible à contester à été condamnée à 10 millions d'euros d'amende et une interdiction de vendre des assurances .
D'où leurs difficultés : ils sont quand même loin du dépôt de bilan, ils ont de la ressources (ceux de leurs clients, qu'ils le veuillent ou pas) ...
Et que les dirigeants passent en correctionnelle bientôt .
Ce pourquoi ils en passent par d'autres supports ... comme le recyclage ... et même la vente d'abonnement de magazine (via info-presse qu'ils viennent de racheter) avec les mêmes méthodologies.
Donc non ce n'est pas comme easy cash cosy du tout qui paie ce qu'il doit .

En théorie il faut envoyer un recommandé avec accusé de réception en prenant pour cadre le contrat que vous avez signé à Hubsidex : en copie à la ddpp de votre département .

En pratique, vous pouvez manifester grandement votre mécontentement sur les réseaux sociaux, et donner votre avis en sachant que même si on vous dit qu'on donne suite à votre demande , il n'y aura pas forcément de suite .
N'attendez rien de leur part, ils ne semblent pas avoir changé de méthodologie (voir avis info-presse)

Par Moidu60

J'ai vu qu'il y avait un groupe sur Facebook:

"Entraide des victimes de SFAM Celsidex Hubsidex Serena Foriou Infopresse"

j'ai vu sur la page justement qu'il y avait déjà de prévu un procès pour mai 2024 avec un bon groupe de victimes.

Par kang74

Il y a eu déjà un procès (amende + interdiction d'assurance) il va y en avoir un au pénal pour engager celle des dirigeants et il y en aura aussi en civil pour dédommager les victimes .

M'enfin cela fait plus de 10 ans que la société prospère sur ces tromperies et ces abus .

Ce qu'elle y a gagné se compte en milliard ...